



E.F.L.S. Saint François

Rue de Surlemez, 3

4218 HERON

info@saintfrancois.be

www.saintfrancois.be

00 32 85 71 34 02

00 32 497 33 69 76

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en choisissant d'inscrire votre (vos) enfant(s) au sein de notre école.

Notre objectif est de les placer dans un cadre de vie convivial propre à leur meilleur épanouissement.

Pour ce faire, dans cette communauté que constitue notre école, chacun se doit d'observer des règles de fonctionnement dans un respect mutuel.

C'est la raison d'être de ce ROI que nous vous demandons de lire, d'approuver, d'appliquer à partir de ce moment et d'en expliquer les divers points à vos enfants.

ACCUEIL DU MATIN

1. Ponctualité

Les cours débutent à 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi.

Les parents amènent leur(s) enfant(s) devant la grille de l'école.

Pour les classes maternelles, l'accueil se fait jusqu'à 9h, un sas est prévu pour les sorties et entrées (zone devant la grille à laisser libre).

Pour des raisons évidentes de sécurité, lors d'une arrivée après 8h30, il est obligatoire de conduire l'enfant jusqu'à son enseignant, peu importe l'âge.

Pour les arrivées tardives les jours de gym/piscine, le parent conduit lui-même l'enfant à ce cours ou attend dès lors le retour du groupe pour déposer son enfant à l'école.

Toute arrivée tardive sera notifiée au journal de classe et justifiée au plus tard dès le lendemain (classes primaires).

Il n'y a pas de possibilité de revenir chercher des effets oubliés dans les classes après les cours (chaque enseignant ferme sa classe à clef à 15h10 et 12h05 le mercredi).

2. Le cartable

Les cartables sont à ranger dans les casiers prévus à cet effet, sous le préau de l'école. Sauf pour les cartables de la classe d'accueil qui peuvent être déposés près de la classe.

3. Petit-déjeuner

Pour le bien-être de l'enfant, il est bon que le petit-déjeuner se prenne à la maison dans la sérénité. Pas de petit-déjeuner à l'école.

4. Les rangs

Au signal de la cloche, les élèves font un rang devant leur porte respective et entrent sous la direction de leur enseignant. Les cartables à roulettes doivent être portés à la main à l'intérieur du bâtiment.

A la sortie des classes, les élèves se mettent en rang dans la cour et sont appelés par les surveillants afin de rejoindre leur(s) parent(s) qui attend(ent) devant la grille de l'école. Lorsque les premiers départs s'estompent, les élèves vont ranger, classe après classe, leur mallette dans les casiers sous le préau.

REFECTOIRE

Si votre enfant dîne à l'école, voici le matériel à amener :

Un sac de pique-nique :

- Une bouteille pleine (pour la santé, éviter les sodas ; éviter les berlingots, préférer une gourde d'eau hermétique) ;
- Une boîte à tartines (éviter le sac plastique, l'aluminium ou le film plastique).

Remarque : pas de repas à réchauffer.

Attitude attendue :

- Les repas sont organisés en 3 services :
 - 1^{er} service → maternelles
 - 2^{ème} service → P1, P2 et P3
 - 3^{ème} service → P4, P5, P6
- Chaque enfant est prié d'entrer calmement.
- Les places pour le second groupe (primaire) sont définies par le/la surveillant(e).
- Ne pas se lever de table.
- Aller à la toilette avant ou après, ou avec l'accord de la surveillante si urgence pendant le repas.
- Respecter le calme (le non-respect de ce point du règlement sera sanctionné), (voir ci- après).
- Jeter les papiers dans la poubelle adéquate en sortant du réfectoire.
- Chaque sac est rangé à la fin du repas dans la boîte de classe ou dans les casiers prévus à cet effet.
- Lors de la sortie, respecter la consigne d'habillement donnée par le/la surveillant(e) (avec ou sans manteau).
- Les enfants ne respectant pas un de ces points seront sanctionnés par le/la surveillant(e), (voir ci-après).
- Toute personne utilisant le réfectoire doit le libérer rangé pour 12h.

TOILETTES

Cet endroit est à respecter.

Pendant les cours, une autorisation doit être demandée à l'enseignant avant de s'y rendre.

Pendant la récréation, l'accès aux toilettes sera demandé aux surveillant(e)s selon la formule en cours.

RECREATIONS

Les trois règles d'or à respecter durant les temps de récréation sont apposées dans la cour :

- Je prends soin de moi
- Je prends soin des autres
- Je prends soins du matériel

1. Horaire :

10h10 – 10h25 (récréation - primaires)

11h30 – 11h45 (récréation - maternelles)

12h05 – 13h30 (temps de midi)

Le jardin, en face de l'école, est accessible uniquement accompagné d'un/une surveillant(e) durant la période du temps de midi. Cette zone de jeu est à respecter, au même titre que la cour de récréation. Une « Charte du jardin » a été élaborée par les surveillant(e)s en collaboration avec les élèves.

La cour a été aménagée de bancs, chaises de jardin, jeux au sol, jeux en bois, ... ce matériel doit également être respecté.

Les cartes de jeux, les billes, ... sont sous la responsabilité de l'enfant.

Il est strictement interdit d'apporter à l'école, des jeux électroniques ou des GSM. Ces appareils interdits seront confisqués et rendus aux parents le 30 juin de l'année en cours.

2. Utilisation de la cour pour le jeu au ballon :

Les ballons ne sont distribués que sur autorisation des surveillant(e)s

La zone « foot » est délimitée par le préau et la zone « basket » par l'emplacement du panier de basket.

Pas d'utilisation de ballons en cuir pour la zone « foot ».

Ballons interdits sur sol mouillé.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h15	V	V	V	V	X
10h10 - 10h25	P1	P2	P3	P4	P5 et P6
12h05 - 12h30	V	V	De 12h30 à 13h	V	X
Dès 16h	V	V		V	X

V = autorisé X = non autorisé

3. Amphithéâtre :

Une boîte à livres est à disposition des enfants qui le souhaitent. Il faut respecter cette aire calme. Elle est faite pour y être assis, il n'y a pas lieu de marcher ou de se mettre debout sur les bancs. Tous les livres doivent être rangés dans la boîte.

4. Jeux tracés au sol et sur les murs :

Depuis peu, des nouveaux jeux ont fait leur apparition dans la cour de récréation (lancé de sacs, twister, circuit de voitures, Serpents et échelles, ...). Tous ces jeux sont accompagnés d'une fiche explicative et d'un règlement à respecter.

Le matériel en lien avec ces différents jeux est à disposition des enfants et doit être également respecté puis rangé après utilisation.

Une « journée de présentation » est organisée afin de présenter ces différentes activités à l'ensemble des élèves.

5. Armoire à jeux :

L'ensemble du matériel en lien avec ces jeux est disponible dans l'armoire verte, au fond de la cour de récréation. Les enfants ne sont pas autorisés à ouvrir cette armoire sans la supervision d'un/une surveillant(e).

Cette armoire n'est pas une « cachette ».

L'ensemble des étagères a été trié et rangé afin qu'il soit plus aisé pour les enfants de remettre le matériel à sa place à la fin de la récréation.

Lorsque les enfants souhaitent jouer aux Kaplas, un tapis peut être installé sur le sol.

Lorsque les enfants veulent jouer aux cerceaux, il est demandé que ce soit dans la zone rouge.

6. Le banc de la « réconciliation » :

Dans la zone « jardin », derrière la zone rouge, est installé un petit banc. Celui-ci est uniquement réservé aux enfants en conflit et sur recommandation d'un surveillant.

Sur ce banc, les enfants pourront se poser et apprendre à discuter calmement pour mieux se comprendre et trouver un terrain d'entente. Il sera demandé aux autres enfants de les « laisser tranquille ». Il n'est pas autorisé de s'y asseoir en dehors de ces circonstances.

PROPRETÉ DE LA COUR ET TRI DES DECHETS

NE RIEN JETER À TERRE, CHACUN SERA AMENÉ À TRIER SES DÉCHETS ET UTILISERA LES POUBELLES ADÉQUATES.

Les enfants participent au nettoyage de la cour selon le cycle suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
P1	P2	P3	P4	P5 et P6

Nous sanctionnerons (voir ci-après) tout enfant qui omettra sciemment de verser ses détritits dans la poubelle.

COLLATION

Pour les « dix heures », privilégions les produits sains et équilibrés, évitons donc les sucreries et les sodas. Il est interdit d'apporter une sucette comme friandise, une chute avec celle-ci en bouche étant dangereuse.

Pour les classes primaires, une collation collective est proposée trois jours par semaine. A tour de rôle, un élève apporte le « dix heures » pour l'ensemble de la classe.

D'octobre à avril, un potage sera servi (si l'enfant le désire) tous les mardis, offert par l'Association de parents. Par ailleurs, l'enfant recevra gratuitement un fruit chaque mercredi à 10h.

TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque enfant est prié de se présenter à l'école avec une tenue adaptée à la météo, à l'âge et à l'autonomie et idéale pour travailler. Le maquillage n'est pas autorisé. Idéalement, merci d'apposer une "nominette" sur les vêtements susceptibles d'être enlevés.

Chaque semaine, les vêtements oubliés sont à la disposition des parents, sous le préau ou devant la barrière de l'école. En fin d'année, les vêtements non récupérés sont donnés à des œuvres.

Lors des journées « plus chaudes », les surveillant(e)s préciseront aux enfants s'ils peuvent retirer leurs manteaux, à l'aide d'un panneau prévu à cet effet (le panneau est apposé dans la cour et visible de tous).

DISCIPLINE ET RESPECT

Nous insistons sur le respect mutuel entre tous, que ce soit entre les enfants ou dans la relation adulte-enfant et vice et versa. Un parent n'interpellerà pas un enfant qui n'est pas le sien. Tout écart sera sanctionné (voir ci-après).

SANCTIONS

Pour les petites infractions, un système de sanctions progressives est prévu en cas de non-respect de ce présent règlement :

Lorsqu'un enfant déroge à une des règles citées, un avertissement est donné à l'aide d'un **carton jaune**. L'enfant doit traverser la cour et venir auprès du surveillant afin de lui confirmer qu'il a bien pris note de la remarque donnée.

En cas de récidive, un **carton rouge** est montré à l'enfant. L'enfant doit alors se rendre dans une « zone de réflexion » (symbolisée par un marquage rouge au sol). Ces zones sont destinées aux éventuels enfants punis et des sabliers sont apposés à proximité afin de gérer le temps de réflexion qui se veut constructif.

Pour les infractions importantes et faits graves (violence, vol, vandalisme, harcèlement, ...), la direction, les enseignants et les surveillants, se réservent le droit d'administrer une sanction adaptée au délit (travail réflexif, tâches communautaires, privation de récréation, ...) pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'école.

GYMNASTIQUE ET PISCINE

1. Pour la gymnastique :

Munir votre enfant d'un ensemble approprié : t-shirt, short, sandales de gym ou baskets. Pour les classes maternelles, les enfants sont habillés de vêtements confortables et ajustés ; la tenue sportive étant l'idéal. Les robes, les chemises, les vêtements trop grands ou trop larges sont à proscrire car ils compromettent la sécurité des enfants lors des divers exercices. Les sandales de gymnastique ne sont pas nécessaires. Les cheveux sont attachés et le visage est dégagé.

2. Pour la piscine :

Maillot de bain, bonnet, essuie de bain, ... dans un sac séparé pour la piscine.

Les sacs de gymnastique et de piscine doivent impérativement être repris le jour-même (l'école décline toute responsabilité en cas d'oubli).

CLASSES

Le calme est la règle de base, le respect de chacun et du matériel sont de rigueur. L'accès des parents aux classes pendant les cours est interdit, sauf autorisation de la direction ou de l'enseignant titulaire de classe. Les élèves sont en classe uniquement durant les heures de cours.

GARDERIE A L'ECOLE

La garderie à l'école est organisée de 7h30 à 8h30 et de 15h10 à 17h (au plus tard), les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 12h05 à 13h le mercredi. Aucune présence n'est autorisée dans l'établissement en dehors de ces périodes.

Si un enfant ne va pas à la garderie des Galopins, les parents sont tenus de le reprendre au plus tard à 17h (mercredi à 13h). Toute arrivée tardive sera sanctionnée par une amende de 15€ par enfant. Une facture vous sera adressée et devra être payée endéans un délai d'un mois à la date de la facture. À partir du non-respect de ce délai de paiement, votre enfant sera acheminé vers les Galopins dès 16h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

GARDERIE DES GALOPINS

En plus de la garderie à l'école, l'administration communale de Héron organise une garderie moyennant paiement (voir site de la commune) pour tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Un car de la commune effectue le transport des enfants le matin (Plein-Vent vers l'école à 8h15) et l'après-midi (école vers Plein-Vent, départ de l'école vers 16h).

Pour utiliser ce service payant, chaque parent est tenu de signaler une première fois via un courriel à info@saintfrancois.be le vendredi qui précède avant 15h pour la semaine qui suit la prise en charge de son ou ses enfants à la garderie des Galopins. Pour les semaines qui suivent, la situation restera la même sauf notification nouvelle des parents.

Un espace spécifique est réservé pour les enfants qui reprennent le car. Les enfants sont tenus de placer leur cartable dans cet espace, dès la sortie des classes.

Les enfants qui retournent seuls doivent avoir une autorisation parentale écrite et signée dans le journal de classe (pour une raison exceptionnelle) ou un document à l'année, pour les autres.

PARKING

Un parking spécifique est prévu pour le car de l'école, respectez cet endroit privé ainsi que l'entrée de l'école.

Il est interdit de s'arrêter sur le plateau routier devant l'école pour déposer les enfants. Il y va de leur sécurité !

COMMUNICATION

Chaque communication de l'école est déposée dans le cartable de l'enfant. Elle est systématiquement doublée via l'envoi d'un courriel aux parents.

Toute modification des données personnelles de communication (adresse, GSM, mail) doit être signalée au plus vite à la direction.

Vous trouverez les numéros de contact et adresse mail des enseignants au début du journal de classe de votre enfant.

MALADIE OU ABSENCE DE L'ENFANT

Lorsqu'un enfant est malade ou absent, le parent **DOIT** contacter l'école par mail (info@saintfrancois.be) ou par téléphone (085 71 34 02), dès le 1er jour d'absence.

A son retour, et dès la 3^{ème} maternelle, l'enfant se présente à l'école avec un justificatif d'absence ; des modèles de justificatifs sont disponibles en fin de journal. Si son absence excède les deux jours, un certificat médical est nécessaire.

Pour le niveau primaire, merci de venir chercher au plus vite le travail scolaire de l'enfant auprès de l'enseignant titulaire.

Pour le confort de l'enfant malade ainsi que le respect des autres, vous êtes tenus de le garder à domicile. L'école ne peut accepter dans l'établissement aucun enfant malade.

Aucune médication ne sera administrée à un enfant sans prescription médicale et consigne écrite du médecin. De plus, les médicaments doivent être remis uniquement à la direction.

DIVERS

Tout parent confronté à une décision de justice relative à son enfant est tenu de transmettre au plus vite les documents officiels à la direction afin de prendre les dispositions qui s'imposent. Aucune dérogation ne peut être octroyée.

De manière générale, privilégions les contacts directs et évitons les intermédiaires qui peuvent engendrer des incompréhensions.

Aucune intervention d'un parent ne peut s'opérer auprès d'un enfant tiers en vue de régler un différend entre enfants.

La Direction

Les parents pour accord

